

Questions sur le déploiement du réseau cyclable

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a accepté il y a deux mois le projet de Réseau cyclable qui se déploiera en ville de Nyon dans un avenir proche. Le rapport municipal 166 était accompagné d'une carte qui indique où ce réseau sera implanté et selon quel calendrier. La route du Stand en est un des éléments « structurants » puisque la piste/bande cyclable qui la longera permettra de relier Nyon et Eysins de manière plus sûre. Cette piste/bande cyclable fait même partie des projets qui seront subventionnés par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève.

Or en parcourant le haut de cette artère, certains conseillers se sont inquiétés d'une construction industrielle qui vient d'être érigée à la Route du Stand 45 (ancienne savonnerie Furrer) et qui risque d'hypothéquer la dite piste/bande cyclable. L'endroit était jusqu'alors bordé d'une bande herbeuse qui laissait la place à l'implantation d'une voie pour les cyclistes, ce qui ne paraît plus possible avec cette nouvelle construction qui se trouve quasi en bordure de route. Dès lors, on peut se demander si, lors de la demande de permis de construire, on a pensé à concilier cette construction certainement utile au développement de l'entreprise concernée avec le projet de mobilité douce.

Cette question ponctuelle nous permet d'en soulever une plus générale. Comme le sait certainement la Municipalité, le Parlement fédéral a voté, le 16 septembre dernier, 1,7 milliard de crédits pour financer les projets d'agglomération, notamment ceux du Grand Genève. Une très grande partie de ces projets concernent les transports publics et la mobilité douce. Or, dans ce cadre, Nyon a déposé, comme la Municipalité l'a souligné dans son rapport, toute une série de projets passionnants qui sont à même d'améliorer la mobilité douce (passerelle vélo Nyon-Prangins et Etraz-Rocher, station de vélo derrière la gare, passage sous-voie Viollier-Martinet, route du Stand, etc.) et qui seront financés à 40% par la Confédération pour autant que les travaux débutent au plus tard en 2018. Il est donc urgent que le Conseil soit informé de ces projets.

De manière plus générale, la création d'un véritable réseau cyclable pour favoriser le vélo en ville de Nyon va évidemment susciter des questions, des remarques et des critiques, comme c'est déjà le cas actuellement. Les infrastructures existantes devront s'adapter pour accueillir ce réseau : les piétons pourront ou devront parfois cohabiter avec les cyclistes, un profond changement de mentalité devra s'opérer. Une information en continu des mesures adoptées, un travail de prévention devront être mis en place. A ce stade, au lieu de « bombarder » à chaque occasion la Municipalité de questions sur les adaptations qui surviennent, nous proposons qu'un groupe de consultation interpartis soit constitué. Ce groupe pourrait servir de lieu d'information, de réflexion, mais aussi de force de proposition en direction de la Municipalité.

Vu ce qui précède, les soussignés posent à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Le plan du réseau cyclable a-t-il été pris en compte lors de l'octroi du permis de la construction industrielle à la rue du Stand 45, et si non, pourquoi ?
- 2) Y a-t-il eu des discussions pour négocier un bout de terrain à cet endroit pour pouvoir, si nécessaire, réaliser cette infrastructure ?
- 3) Lorsqu'une demande de permis de construire est examinée, les différents services concernés se consultent-ils pour intégrer le réseau cyclable ?
- 4) Quand la Municipalité va-t-elle informer le Conseil communal concernant les projets qu'elle a déposés auprès de la Confédération dans le cadre de l'agglomération du Grand Genève ?
- 5) Depuis que le rapport 166 sur le « Réseau cyclable » a été présenté à la commission du Conseil en juin dernier, quelles sont les actions qui ont été entreprises (marquages au sol, signalisation, négociations avec les propriétaires, etc.) et quel est l'état d'avancement des différents projets en cours ?
- 6) La Municipalité est-elle disposée à créer un groupe de consultation interpartis qui collaborerait dans le domaine de la mobilité douce ?

Les soussignés :

Claude Farine

Christine Vuagniaux

Aline Angeli

Pierre Girard

Christos Kornaros

Philippe-Jean Perret

Bernard Ueltschi

tous membres de la Commission qui a étudié le rapport 166 sur le Réseau cyclable.

28.10.2014